



Politique d'accessibilité aux personnes en situation de handicap :

En lien avec le GES Poles, la politique handicap de PoleS s'articule autour de trois axes principaux :

- Sensibiliser l'ensemble des salariés permanents accompagnant nos apprenants (chargés d'accompagnement, formateurs et encadrants techniques)
- Développer l'accessibilité de nos formations en mettant en place des aménagements (temps de formation, adaptation du matériel en fonction des besoins des apprenants).

Un contact avec le référent handicap est organisé dès votre entrée en formation.

- Accompagner l'apprenant en situation de handicap jusqu'à son insertion professionnelle : mise en place des aménagements pour la formation, accompagnement dans l'obtention d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant et souhaitez échanger en toute confidentialité pour le bon déroulement de votre formation au sein de notre organisme, vous pouvez contacter Céline Dusclaux (celine.dusclaux@lepoles.org) au 01 47 92 88 67.

PoleS

11 Allée Saint Exupéry – 92390 Villeneuve-la-Garenne. Téléphone 01 47 92 88 67.

contact@lepoles.org . SIRET 43249772500031